



Le directeur général

Décision n° 17 016
portant délégation de signature et accréditation d'un délégataire de l'ordonnateur
auprès du comptable public

Le directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

Vu les articles L.411-1 à L.411-21, R.411-1 à R.411-26 du code du tourisme et notamment son article R.411-17 autorisant le directeur général à déléguer sa signature,

Vu le décret du 31 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide

Article 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur Alain QUINQUENEL, en charge de la gestion de la trésorerie/placements de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ci-après « l'ANCV »), à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement :

Les placements, dans les conditions suivantes de double signature, de type et d'horizon de placement et de plafond :

Désignation des délégataires intervenant dans le cadre de la double signature	Double signature	Type de placement	Horizon de placement	Plafond de l'opération
Alain QUINQUENEL Mamadou DIOP Virginie MICONNET Laurent HACQUIN	Signature conjointe de deux délégataires requis	SICAV ou FCP monétaire	A 1 jour	31 M€
Alain QUINQUENEL Mamadou DIOP Virginie MICONNET Laurent HACQUIN	Signature conjointe de deux délégataires requis	Certificats de dépôt négociables et comptes à terme	De 1 à 12 mois	31 M€



AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES
Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex
www.ancv.com ou 0 825 844 344 *Service 0,15 €/min + prix appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442
N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM095130003 -
Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris -
Assurance RCP : HISCOX, 19 rue Louis Le Grand, 75002 Paris



Article 2

La présente décision portant délégation de signature au profit de Monsieur Alain QUINQUENEL, en charge de la gestion de la trésorerie/placements de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, et accréditation d'un délégataire de l'ordonnateur auprès du comptable public, vaut habilitation pour toutes transactions dans les systèmes d'informations de l'ANCV sur le périmètre d'opérations défini dans la présente délégation de signature.

Elle annule et remplace toute précédente délégation de signature faite à son profit.

Article 3

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera mise en ligne sur le site Internet de l'ANCV www.ancv.com.

Fait à SARCELLES, le 10 mai 2017

Certifié exact à SARCELLES, le 10 mai 2017 par le délégant et le délégataire.

SIGNE : Philippe LAVAL
Alain QUINQUENEL